



Divorce avec affaire professionnelle commune

Par **cord**, le **30/06/2008** à **15:54**

Nous nous sommes mariés sous le régime de la séparation de biens. Quelques mois plus tard, nous avons repris une affaire : le bail commercial est au nom de mon mari et j'ai un statut de conjointe collaboratrice. En cas de divorce, quel droit ai-je vis à vis du fonds de commerce ? Puis-je demander la moitié de sa valeur en cas de vente ou même si mon mari décide de le garder ?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **30/06/2008** à **17:23**

Bonjour,

Il vous faut des preuves de votre implication dans l'acquisition ou la valorisation de cette affaire afin de tenter d'obtenir une "compensation" vis à vis de l'enrichissement de l'autre.

Bon courage